Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 02/05/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260423-230420261-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°230420261

DATE DE CONVOCATION : ..... 10 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril 2026 à 20h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony Page.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 10 avril 2026
Nombre de Conseillers en exercice 15
Nombre de présents 13
Nombre de votants. 15
Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :
Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Aude Quiniou
Paul Bergot qui a donné procuration à Violaine Forcin

Secrétaire élue : William Mallégol

OBJET : FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2026

Conformément à l'article 2639 A du CGI, les collectivités locales font connaitre aux services préfectoraux les décisions relatives aux et produit de fiscalité via la transmission d'un état de notification n° : 1259 avant le 15 avril 2026.

Toutefois si les informations indispensables à l'établissement du budget ne sont pas communiquées par la Direction Générale des Finances Publiques avant le 31 mars 2026, cet état devra être adressé à la Préfecture dans un délai de quinze jours à compter de la communication de ces informations.

Par mesure de simplification, aucune signature du préfet et de l'ordonnateur n'est plus exigée sur les états n°1259, seul un visa (date et nom du signataire) doit être apposé.

L'état 1259 est projeté sur la dalle pour visualisation des bases locatives 2026 et des recettes fiscales attendues en fonctions des taux retenus pour l'exercice.

PROPOSITION :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité pour 2026 comme suit :

TAXES DIRECTES LOCALES	2023	2024	2025	2026
Taxe d'Habitation (THS)	11.16 %	11.16 %	11.16 %	11.16 %

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 02/05/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260423-230420261-DE

Taxe Foncière bâties (TFB)	33.79 %	33.79 %	33.79 %	33.79 %
Taxe Foncière non Bâties (TFNB)	49.73 %	49.73 %	49.73 %	49.73 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le taux de Taxe d'Habitation pour l'exercice 2026 à **11.16 %.**

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés bâties pour l'exercice 2026 à **33.79 %.**

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties pour l'exercice 2026 à **49.73 %.**

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contours Motte – 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

William Mallégol

Le Maire,

Anthony Page

MAIRIE DE TRÉGOURÉZ (Finistère)

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....